

Université de Fribourg (Suisse)

Plan d'études de la formation « bilingue *plus* »

niveau Certificat

I. OBJECTIFS GENERAUX	3
II. ORGANISATION DE LA FORMATION	3
A. INTRODUCTION	3
B. ADMISSION	3
C. PROGRAMME	4
D. LANGUES D'ETUDES	4
E. DUREE.....	4
F. COUTS	4
G. NOMBRE D'HEURES	4
H. CREDITS ECTS.....	4
I. EVALUATION DES CONNAISSANCES	4
J. EXAMEN DE CERTIFICAT	5
K. CERTIFICAT	5
L. SEJOUR D'ETUDES	5
III. PROGRAMME « Langue, culture et communication interculturelle »	6
A. PRESENTATION	6
B. MODULES.....	6
1. Objectifs et contenus	6
2. Tableau synoptique des objectifs-instruments et contenus	7
3. Descriptifs semestriels des modules et points ECTS.....	8
4. Remarques.....	10
IV. TRAVAIL PERSONNEL	10
V. ANNEXES.....	10
A. Objectifs linguistiques du programme « Langue, culture et communication interculturelle » au niveau certificat	10
Objectifs linguistiques jusqu'au niveau C1	10
B. Description globale des niveaux selon le Cadre Européen Commun de Références pour les Langues	12
C. Genres de textes	13

I. OBJECTIFS GENERAUX

1. Les étudiant-e-s communiquent aisément dans la langue partenaire, tant sur un plan spécialisé que professionnel. Ils manient des documents écrits et oraux de la langue partenaire, à titre professionnel ou privé. En particulier, ils sont capables de rédiger de manière indépendante un texte qui soit clair et correct pour une personne de langue maternelle partenaire.
2. Ils/elles peuvent s'exprimer à l'écrit et à l'oral, avec succès dans des situations interculturelles de la vie quotidienne, professionnelle, et dans des situations faisant appel à une langue de spécialité, au niveau C1 selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.
3. Ils/elles sont préparé-e-s aux situations de communication plurilingue qu'ils peuvent analyser, et ils sont capables de mettre en œuvre les outils de décodage des situations d'interculturalité pour agir en utilisant les stratégies adéquates en tant que médiateur ou médiatrice si nécessaire.
4. Ils/elles adoptent une attitude constructive vis-à-vis de personnes issues d'autres cultures grâce aux connaissances et à l'expérience acquises dans le domaine de l'interculturalité.
5. Ils/elles possèdent des connaissances approfondies sur des thèmes d'actualité politiques, culturels et civilisationnels en Suisse, en Europe et dans le monde qui les sensibilisent aux aspects politiques, historiques et sociaux de la multiculturalité en Suisse et en Europe. Cette sensibilisation les aide ainsi à réagir aux situations de communication interculturelle dans la vie quotidienne comme dans l'environnement professionnel.

II. ORGANISATION DE LA FORMATION

A. INTRODUCTION

La formation « bilingue *plus* » est offerte au niveau Certificat et au niveau Diplôme. Le présent document comprend seulement les informations sur la formation « bilingue *plus* » au niveau du Certificat.

La formation « bilingue *plus* » est réglée dans le règlement du 7 juillet 2008 concernant les formations de Certificat et de Diplôme « bilingue *plus* ».

B. ADMISSION

La formation « bilingue *plus* » au niveau du certificat est offerte aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

1. effectuer des études bilingues à l'université de Fribourg, en début de 1ère ou de 2ème année ;

2. avoir réussi le test linguistique d'entrée, au niveau B2.1 selon le Cadre Européen Commun de Références pour les Langues ;
3. avoir réussi l'entretien de sélection.

C. PROGRAMME

La formation « bilingue *plus* » se compose du programme « Langue, culture et communication interculturelle » en allemand ou en français, dispensé par le Centre de langues de l'Université.

D. LANGUES D'ETUDES

Le programme « Langue, culture et communication interculturelle » est suivi dans la deuxième langue d'études de l'étudiant-e.

E. DUREE

La formation « bilingue *plus* » conduisant à l'obtention du Certificat « bilingue *plus* » est réparti sur quatre semestres.

F. COUTS

La Commission « Langues » de l'Université de Fribourg fixe les taxes pour la participation à la formation « bilingue *plus* ».

G. NOMBRE D'HEURES

Le programme « Langue, culture et communication interculturelle » comprend 4 heures par semaine sur deux ans. Dans des cas spécifiques déterminés par le lecteur ou la lectrice, la répartition horaire peut être organisée sous forme de blocs-séminaires ou autres.

H. CREDITS ECTS

Le Certificat « bilingue *plus* » suppose l'acquisition de 30 crédits ECTS. En cas d'interruption de la formation « bilingue *plus* », est attesté le nombre de crédits ECTS attribué au-x semestre-s d'études validé-s.

I. EVALUATION DES CONNAISSANCES

L'évaluation des connaissances est soumise aux conditions suivantes :

1. Contrôle de présence, écrits périodiques, présentations orales, lectures : les lecteurs et lectrices indiquent aux étudiants et aux étudiantes au début de chaque semestre sous quelle(s) forme(s) les contrôles de prestations spécifiques doivent être passés.
2. Chaque lecteur/lectrice organise une évaluation interne par semestre dont il présente les conditions aux étudiant-e-s au début de chaque semestre.
3. Jusqu'au Certificat « bilingue *plus* », un travail écrit sera rendu et soutenu par oral, en relation avec le programme « Langue, culture et communication interculturelle » (voir chapitre IV).
4. Jusqu'au Certificat, un projet s'effectue de façon individuelle ou en groupe, ou encore sous la forme d'un stage suivi d'un rapport. Les conditions-cadre de ce projet sont fixées d'entente avec le lecteur ou la lectrice de supervision dudit projet.

J. EXAMEN DE CERTIFICAT

1. L'étudiant ou l'étudiante peut se présenter à l'examen du programme « Langue, culture et communication interculturelle » de Certificat au plus tôt au cours du quatrième semestre de la formation au niveau certificat, et doit s'y être présenté-e au plus tard à la fin du semestre suivant. Celui ou celle qui n'a pas réussi l'examen au plus tard à la fin du semestre suivant ne peut pas continuer la formation « bilingue *plus* » au niveau Diplôme.
2. L'étudiant-e doit avoir rempli avec succès les prestations d'évaluation (voir II, I) pour se présenter à l'examen.
3. L'examen peut être répété une seule fois.
4. La session se déroule après la session officielle d'examens de la faculté d'appartenance de l'étudiant-e à l'Université de Fribourg.
5. L'examen final de certificat du programme « Langue, culture et communication culturelle » est composé des deux parties suivantes dont le contenu porte sur la totalité du programme « Langue, culture et communication interculturelle » au niveau du certificat de la formation « bilingue *plus* »:
 - a. épreuve orale de 30 minutes ;
 - b. épreuve écrite de 3 heures.
6. L'examen de Certificat ou de Diplôme est réussi lorsque la moyenne des résultats obtenus pour chacune des compétences testées est de 4.0 au minimum et que la somme des notes insuffisantes n'est pas de plus de 1 point inférieure au total qu'il faudrait pour obtenir une moyenne de 4.0 dans les compétences jugées insuffisantes. Ainsi, seules une note égale à 3 ou deux notes à 3.5 sont acceptables. Toute autre combinaison de notes insuffisantes conduit à l'échec de l'examen.
7. Les épreuves se déroulent dans la deuxième langue d'études de l'étudiant-e.
8. L'épreuve orale peut se dérouler individuellement ou en groupe, sur décision des examinateurs/examinatrices de l'examen oral.

K. CERTIFICAT

Le certificat « bilingue *plus* » est décerné à celui ou celle qui

- a) a réussi l'examen final de Certificat du programme « Langue, culture et communication culturelle » ;
- b) a achevé avec succès la formation scientifique bilingue au niveau « bachelor » auprès d'une Faculté de l'Université de Fribourg qui participe à la formation « bilingue *plus* » ;

L. SEJOUR D'ETUDES

Un séjour d'études dans l'autre région linguistique, comme un séjour Erasmus par exemple, est reconnu dans le cadre de la formation « bilingue *plus* » à condition qu'il se déroule dans une région linguistique de la deuxième langue d'études. Les conditions de la reconnaissance des prestations d'études acquises à l'étranger peuvent être consultées dans le document « Reconnaissance des prestations dans le cadre de « bilingue *plus* ».

III. PROGRAMME « Langue, culture et communication interculturelle »

A. PRESENTATION

Le programme « Langue, culture et communication interculturelle » se compose d'un module par semestre, sur deux ans, soit quatre modules. Il est centré sur l'apprentissage et le développement des compétences nécessaires à la fois au contexte universitaire et professionnel dans un cadre de communication plurilingue et interculturelle. Les étudiant-e-s ayant accompli le programme « Langue, culture et communication interculturelle » sont avant tout capables de lire et d'écrire des textes spécialisés, ou encore de mener une conversation ou un débat en prenant en considération les composantes interculturelles d'une négociation. Les thèmes actuels dans les domaines culturels et civilisationnels en Suisse, en Europe et dans le Monde, comme les thèmes en lien avec la formation universitaire et la profession, constituent les fondements du programme en relation avec les composantes de l'interculturalité. Les objectifs de la formation correspondent à ceux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, ce qui permet aux étudiant-e-s d'apprécier leurs niveaux de compétences linguistiques à travers une comparaison internationale (voir V). Le cours a lieu en petits groupes. Il est ainsi possible de garantir une large mesure d'interactivité et une prise en charge individuelle intensive de l'étudiant-e.

B. MODULES

1. Objectifs et contenus

Les objectifs du programme « Langue, culture et communication interculturelle » correspondent aux objectifs généraux de la formation « bilingue *plus* » au niveau du certificat :

1. Compétences de communication dans la langue partenaire, tant sur un plan spécialisé que professionnel dans un contexte interculturel, au niveau C1 selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ;
2. Rédaction aisée et présentations orales de textes dans la langue partenaire sur la base de documents dans les deux langues ;
3. Préparation aux situations de communication plurilingue et aux activités de médiation, sensibilisation aux outils de décodage des situations d'interculturalité et aux stratégies adéquates à la médiation;
4. Connaissances approfondies sur des thèmes d'actualité politiques, culturels et civilisationnels en Suisse, en Europe et dans le monde à des fins de sensibilisation aux aspects politiques, historiques et sociaux de la communication interculturelle et de la multiculturalité en Suisse et en Europe.

2. Tableau synoptique des objectifs-instruments et contenus

niveau	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Intitulé	<i>Langue et études spécialisées I et II : discuter et écrire à partir de thèmes d'actualité et sur des textes spécialisés</i>	<i>Langue et profession I et II : communiquer à l'écrit et à l'oral</i>
Objectifs - instruments	<p><i>Structures et lexique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances des structures de textes (discussions, exposés, argumentations, etc.) - Consolidation et approfondissement grammatical et lexical selon activités (présentations, interprétations de graphique, comptes-rendus, etc.) - Consolidation et élargissement des compétences de communication interculturelle dans la vie quotidienne et professionnelle <p><i>Stratégies d'apprentissage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation des stratégies d'apprentissage dans le plurilinguisme - Consolidation des stratégies d'auto-évaluation dans le plurilinguisme - Stratégies d'apprentissage à la communication interculturelle en contexte universitaire et dans la vie quotidienne 	<p><i>Structures et lexique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétences pour l'argumentation dans divers textes de la langue quotidienne à la langue spécialisée - Consolidation et développement des connaissances des structures linguistiques pour l'argumentation et la production des divers types et genres de textes - Consolidation et élargissement du lexique dans les domaines universitaire et professionnel - Utilisation aisée des registres de langue <p><i>Stratégies d'apprentissage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégies d'optimisation de l'écrit - Elargissement des stratégies d'auto-apprentissage pour le plurilinguisme - Développement des stratégies d'auto-évaluation dans le plurilinguisme - Développement des stratégies de médiation en contexte universitaire et professionnel
Contenus	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Études dans l'autre langue</i> : compétences universitaires pour l'élaboration de contenus oraux et écrits - <i>Politique, société et civilisation</i> en Suisse et dans les pays francophones - <i>Textes littéraires et media</i> en Suisse et dans les pays francophones - <i>Études et profession</i> : biographie langagière, lettre et C.V., traitement de textes spécialisés - <i>Monde du travail et contextes professionnels</i>: analyse des compétences linguistiques spécialisées et socioculturelles des champs professionnels - <i>Interculturalité et communication</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Bases de la communication professionnelle</i> : genres textuels et discursifs en contexte professionnel, échange avec des professionnels sur les exigences spécialisées et socioculturelles du domaine - <i>Droit et société</i> : Belles-lettres, médias, histoire de la société, philosophie, etc. - <i>Médiation</i> : théorie et pratique en contexte de communication quotidienne et professionnelle - <i>Études, stage et perspectives professionnelles</i>: entretien d'embauche et communication interculturelle professionnelle - <i>Textes spécialisés comparés</i> : Style et rhétorique des différentes cultures scientifiques, rites et normes de la communication scientifique orale et écrite

	<i>dans la Suisse plurilingue : stéréotypes et représentations et relations entre les groupes linguistiques</i>	
--	---	--

3. Descriptifs semestriels des modules et points ECTS

	SEMESTRE D'AUTOMNE	ECTS	SEMESTRE DE PRINTEMPS	ECTS Cours	ECTS Travail personnel/projet Examen
1^{ère} année	Langue et études spécialisées I : 4 heures de cours hebdomadaires avec évaluation interne (SA.1)	5	Langue et études spécialisées II : 4 heures de cours hebdomadaires avec test interne (SP.1)	5	2 projet (cf.II, I) 3 TP écrit 2 TP oral (cf. IV) 3 examen
2^{ème} année	Langue et profession I : 4 heures de cours hebdomadaires avec test interne (SA.2)	5	Langue et profession II : 4 heures de cours hebdomadaires avec test interne (SP.2)	5	
TOTAL					30

1^{ère} année

SA.1/ Cours de français « bilingue plus » 1.1 : langue et études spécialisées I

Ce cours de 4 heures hebdomadaires permet de consolider les compétences linguistiques au niveau C1 du Cadre Européen Commun de Références pour les Langues. Il est constitué des deux axes forts suivants : pratique de l'oral et pratique de l'écrit. L'accent est mis sur le traitement des thèmes d'actualité en Suisse et en Europe, d'un intérêt spécifique pour les études universitaires dans un environnement francophone, avec une importance particulière sur les compétences orales. Le deuxième point fort donne accès au traitement de la langue professionnelle et spécialisée, comme de la communication interculturelle propre à l'environnement professionnel. Les étudiants seront en particulier sensibilisés à la communication interculturelle à l'aide d'exemples théoriques et pratiques d'interculturalité. A cela s'ajoutent les compétences se référant plus spécifiquement aux études, qui s'opèrent par des formes de travail comme les ateliers avec les groupes de l'autre langue.

SP.1/ Cours de français « bilingue plus » 1.2 : langue et études spécialisées II

Le contenu de ce cours de 4 heures hebdomadaires s'inscrit dans la continuité du semestre d'automne et s'articule autour de trois axes forts. D'une part, la

consolidation et le développement de toutes les compétences linguistiques orales et écrites. La maîtrise de la langue spécialisée et le perfectionnement de la communication orale sont également renforcés et mis en contexte socioculturel favorisant la médiation et la sensibilisation à l'interculturalité. Des thèmes civilisationnels et culturels de la Suisse et de l'Europe permettent la réflexion sur des points liés au domaine d'études et à l'environnement professionnel dans un contexte multiculturel. Un autre axe du programme est constitué par la lecture et la production écrite de textes sur des thèmes spécifiques en relation avec les études et la profession. Des exposés et des présentations orales de textes spécialisés d'une certaine longueur sont l'objet d'une attention toute particulière. L'approfondissement grammatical et lexical peut s'accompagner d'un projet personnel (projet individuel ou en groupe, ou stage et rapport de stage).

2^{ème} année

SA.2/ Cours de français « bilingue *plus* » 2.1 : langue et profession I

Ce cours de 4 heures traite de sujets actuels de la Suisse et de l'Europe en relation avec le monde multiculturel. Le premier axe du semestre permet l'approfondissement des pratiques écrites en contexte professionnel, la présentation orale et la discussion des différents thèmes traités. L'axe fort de la communication interculturelle est approfondi par divers travaux en groupes mono- ou plurilingues portant sur des thèmes politiques et civilisationnels de la Suisse et de l'Europe. Les outils et stratégies de médiation sont discutées et réalisées par des formes de travail comme des ateliers, jeux de rôle et autres travaux de groupe mono- et/ou plurilingues. Le travail personnel de l'étudiant-e permet de consolider et d'approfondir ses connaissances du domaine spécialisé.

L'approfondissement grammatical et lexical s'accompagne d'un projet personnel (travail individuel ou de groupe, stage et rapport de stage).

SP.2/ Cours de français « bilingue *plus* » 2.2 : langue et profession II

Ce cours de 4 heures hebdomadaires s'inscrit dans la continuité du semestre d'automne. L'accent est mis sur la maîtrise des différentes compétences dans des situations concrètes de travail en contexte plurilingue et multiculturel. Les diverses activités, ateliers, jeux de rôle ou simulations s'effectuent en groupes mono- ou plurilingues afin de favoriser la communication interculturelle et la réflexion sur les outils et stratégies de médiation et les normes socioculturelles.

L'axe de la communication interculturelle est encore renforcé par divers travaux en groupes mono- ou plurilingues portant sur des thèmes politiques et civilisationnels de la Suisse et de l'Europe qui permettent la production et la transmission de divers types de textes en lien avec le contexte universitaire et professionnel.

Le travail individuel de l'étudiant-e permet d'approfondir ces connaissances décrites, nécessaires au domaine universitaire et spécialisé.

4. Remarques

1. Les cours des quatre semestres peuvent être donnés sous d'autres formes que celles décrites ci-dessus, en fonction des besoins liés aux tâches à accomplir.
2. Chaque semestre fait l'objet d'une évaluation interne par le lecteur ou la lectrice du cours concerné (voir II, I.2).

IV. TRAVAIL PERSONNEL

L'étudiant-e doit avoir accompli un travail personnel aux conditions suivantes :

1. Ce travail, d'au moins 20.000 signes, et de 25.000 signes au maximum, annexes et bibliographie non comprises, s'effectue sous la supervision d'un-e lecteur/lectrice du programme « Langue, culture et communication interculturelle » ;
2. Il doit être rédigé dans la deuxième langue d'études ;
3. Il fait l'objet d'une double évaluation, celle du lecteur ou de la lectrice supervisant le travail, et celle d'un-e expert-e du programme « Langue, culture et communication interculturelle » au niveau certificat ou diplôme ;
4. Il est possible d'effectuer ce travail à deux, en précisant les auteur-e-s des parties respectives et ce travail à deux se composera alors d'au moins 40.000 signes ;
5. Tout travail doit être rendu quatre semaines avant le début de la session d'examens bilingue *plus* à laquelle l'étudiant-e se présente ;
6. Il sera déposé en trois exemplaires (dont un sous forme de CR-Rom) auprès du lecteur ou de la lectrice le supervisant ;
7. Le concept et les objectifs dudit travail font l'objet d'une présentation orale dans le cours et dans les conditions fixées par le lecteur ou la lectrice supervisant ledit travail (voir II, J).

V. ANNEXES

A. Objectifs linguistiques du programme « Langue, culture et communication interculturelle » au niveau certificat

Objectifs linguistiques jusqu'au niveau C1

▪ **Compétences de réception à l'oral et à l'écrit**

Ecouter

1. peut suivre l'argumentation dans une discussion portant sur des thèmes spécialisés ou d'intérêt et peut en comprendre les éléments particulièrement mis en évidence de façon détaillée. C1
2. peut dans son domaine d'intérêt ou de spécialisation comprendre les informations essentielles sur la base d'exposés plus complexes, de discours et présentations dont la thématique n'est pas tout à fait nouvelle et dont la construction est claire. C1
3. peut comprendre des rapports et commentaires détaillés dans lesquels sont exposés les contextes, les opinions et prises de position d'une certaine complexité. C1
4. peut comprendre des discussions sur des thèmes abstraits et complexes d'un autre

domaine spécialisé, même si certains détails restent parfois obscurs. C1

5. peut pendant un exposé sur des thèmes de sa propre spécialité prendre des notes détaillées, afin de les rendre utiles à d'autres personnes. C1
6. peut comprendre des cours magistraux, discours et rapports dans le cadre des études, de la formation ou de la profession même s'ils sont du point de vue du contenu et de la langue complexes. C1

Lire

1. peut lire des textes littéraires tout en suivant le développement des idées et des faits et en comprendre l'idée centrale avec beaucoup de détails. C1
2. peut différencier dans des reportages d'une certaine longueur entre faits, pensées et conclusions. C1
3. peut comprendre des textes d'une certaine longueur et complexité pour en restituer le contenu. C1
4. peut comprendre dans un texte narratif au-delà de l'intrigue même, des informations relatives au contexte historique, social ou politique. C1
5. peut à partir de textes scientifiques ou du domaine spécialisé extraire les informations, idées et opinions. C1
6. peut comprendre des contrats usuels dans le domaine privé ou professionnel. C1
7. peut trouver rapidement des informations spécifiques importantes dans des textes longs et complexes hors cadre de spécialisation. C1
8. peut trouver rapidement les informations essentielles contenues dans des textes d'une certaine longueur et complexité, même en dehors de son domaine d'intérêt. C1

▪ Compétences de production à l'oral et à l'écrit

Parler

1. peut regrouper des informations et arguments sur la base de documents de sources diverses et les évaluer. B2 à C1
2. peut décrire des procédés d'une certaine complexité. B2 à C1
3. peut donner sur des questions dans le domaine spécialisé ou domaine d'intérêt des réponses détaillées B2 à C1
4. peut exprimer différents sentiments de façon nuancée et réagir à d'autres sentiments de façon appropriée. C1
5. peut prendre part activement à des discussions dans des situations familières et justifier et défendre son point de vue à l'aide d'explications, arguments et commentaires. C1
6. peut discuter sur des thèmes spécialisés actuels ou théoriques tout en exposant ses pensées et ses opinions. C1
7. peut tenir dans sa spécialisation un exposé clairement structuré et, le cas échéant, se détacher de sa préparation et entrer en matière sur des questions des locuteurs. C1
8. peut lors d'un entretien ou d'une discussion répondre à des questions de façon fluide et sans aide extérieure, et faire valoir ses propres idées en les développant et en répliquant aux remarques éventuelles. C1
9. peut mener un entretien ou une discussion analogue, poser des questions différenciées et réagir aux déclarations des interlocuteurs. C1
10. peut exprimer clairement dans des discussions formelles et informelles des pensées et des opinions, argumenter de façon convaincante et réagir de façon appropriée sur l'argumentation d'autrui. C1

Ecrire

1. peut sélectionner les informations et les arguments essentiels des contenus

<p>importants de textes d'actualité ou de spécialité de différentes sources et les apprécier. C1</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. peut exposer de façon claire et détaillée des faits complexes. C1 3. peut rédiger des textes clairs et bien structurés, adaptés au lecteur sur un thème complexe, tout en en relevant les points essentiels les plus importants. C1 4. peut rédiger des courriels et des lettres formelles qui dépasse les questions ou attestations standardisés et dans lesquelles il ou elle se réfère aux accords ou conventions conclues. C1 5. peut dans des textes descriptifs ou narratifs présenter un sujet complexe de façon claire, structurée et en fonction d'un destinataire particulier, tout en en ayant relevé les points essentiels. C1 6. peut appréhender les arguments d'un texte tiré de sources diverses et les évaluer. C1
<p>▪ Compétences de médiation</p>
<p>Médiation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. peut restituer dans sa propre langue ou dans la langue commune des contenus importants de textes écrits sur des thèmes d'actualité ou de sa propre spécialité à des personnes de l'autre langue. B2 à C1 2. peut prendre des notes en français des contenus importants ou des points de vue de textes écrits dans l'autre langue sur des thèmes actuels ou spécialisés pour des locuteurs francophones. B2 à C1 3. peut résumer les points importants de présentations orales en français et d'exposés dans son domaine de spécialisation pour des personnes de l'autre langue de façon facilement compréhensible dans la langue commune. B2 à C1 4. peut restituer les contenus essentiels d'une présentation orale offrant une certaine complexité et longueur, dans une autre langue sur des thèmes généraux ou spécialisés de façon claire et en majeure partie correcte en français. C1 5. peut noter par écrit des contenus essentiels de textes oraux présentant une certaine longueur et complexité, dans l'autre langue sur divers domaines de la vie privée et publique avec quelques informations complémentaires pour un public de langue française. C1

B. Description globale des niveaux selon le Cadre Européen Commun de Références pour les Langues

<p>B2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. - peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. - peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
-----------	---

C1	<ul style="list-style-type: none"> - peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. - peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. - peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. - peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
C2	<ul style="list-style-type: none"> - peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. - peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. - peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.

C. Genres de textes

Dans la formation linguistique sont pris en compte les genres de textes suivants :

<i>Réception orale :</i>	Discussion, film documentaire, fiction, policier, biographie courte, chansons, nouvelles, exposé, discours, jugement et document officiels, etc.
<i>Réception écrite :</i>	Certificat de travail, article de dictionnaires, loi, jugement et document officiels, script, statistiques, texte de manuel, courrier des lecteurs, histoire, roman, policier, poème etc.
<i>Production orale :</i>	Entretien d'embauche, biographie, description de graphiques et diagrammes, documents iconographiques, récits, discussions, entretiens, conversation au travail, entretien, présentation, examen, exposé, négociation etc.
<i>Production écrite:</i>	Lettre de motivation, c.v., description de graphiques, documents, commentaires, communiqué, prise de notes, protocole, recension, prise de position etc.

ratifié par la Commission « Langues » de l'Université de Fribourg, le 3 mai 2010